

Traiter un dossier TPE dans le cadre d'une mission de présentation en cabinet d'expertise comptable

RS6402 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	314
Formacode(s)	32684
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/10/2023
Date d'échéance	18/10/2028

Certificateur(s)

CTRE FORMATION PROFESSION COMPTABLE · SIRET : 38314463100041

Partenaires habilités

10 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 10 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE ETUDES EXPERT-COMPTABLE AQUITAINE	32692219200025	Former et organiser l'évaluation
CENTRE REG FORMATION PROFESSION COMPTABL	34791915100030	Former et organiser l'évaluation
CTRE ETUDE EXPERTS COMPT CAC REG ANG	37962734200015	Former et organiser l'évaluation
CTRE FORMAT PROFESSION COMPTABLE ALSACE	41871763300014	Former et organiser l'évaluation
FORMAT	35007299700025	Former et organiser l'évaluation
FORMEGA	39116985100030	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT SUPERIEUR PREP ETUDES COMPTABLE	34032523200031	Former et organiser l'évaluation
IRF BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	49109634300018	Former et organiser l'évaluation
NUMERIA	39178620900042	Former et organiser l'évaluation
SUP'EXPERTISE PARIS	78441405400113	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les TPE (moins de 10 salariés) constituent souvent une part importante de la clientèle d'un cabinet d'expertise comptable (60 à 80 %) et il est nécessaire que les collaborateurs du cabinet maîtrisent les particularités de ce type de clientèle : règles fiscales et sociales spécifiques, adaptation des principes et règles comptables, normes professionnelles.

La formation certifiante « Traiter un dossier TPE dans le cadre d'une mission de présentation en cabinet d'expertise comptable » vise à répondre au besoin de disposer de professionnels en capacité de traiter, sous la supervision d'un expert-comptable ou d'un chef de mission, l'intégralité du suivi et la finalisation d'un dossier comptable d'une TPE dans le cadre d'une mission de présentation des comptes annuels et établissement des documents fiscaux.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences visées par la certification sont les suivantes :

- C1. Identifier et organiser pour chaque dossier client les travaux à réaliser à partir du besoin client, des contraintes réglementaires, des normes comptables et des normes professionnelles afin d'appliquer les modalités de la lettre de mission.
- C2. Réviser un dossier TPE en analysant les comptes par cycles, en vérifiant la conformité des écritures, en réalisant les opérations nécessaires à la finalisation des cycles, en rédigeant des conclusions par cycles et en proposant une note de synthèse globale du dossier afin d'aboutir à une opinion portant sur la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels de l'entité dans le cadre d'une mission de présentation.

• C3.

Élaborer l'annexe en identifiant et en mentionnant les informations spécifiques à l'entreprise ayant une importance significative au cours de l'exercice afin de finaliser les comptes sociaux d'une TPE pour validation auprès du superviseur du dossier au sein du cabinet.

- C4. Établir la déclaration annuelle des résultats adaptée au régime d'imposition des TPE en complétant les informations requises dans les imprimés fiscaux afin de respecter les obligations fiscales légales applicables.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le projet de certification s'adresse aux professionnels exerçant en cabinet d'expertise comptable ayant le profil suivant :

- Assistants de saisie titulaires, ou non, d'une certification inférieure au niveau 5, avec une expérience de plusieurs années en cabinet d'expertise comptable, pour les faire évoluer de la saisie des écritures et de la réalisation des déclarations de TVA vers la révision de dossiers et l'établissement des comptes sociaux et fiscaux (bilan, compte de résultat, annexe, liasse fiscale).
- Assistants de saisie titulaires d'une certification de niveau 5 en comptabilité/gestion (acquis ou non acquis) avec un an minimum d'expérience professionnelle en cabinet d'expertise comptable.
- Titulaires d'un BTS Comptabilité et Gestion en alternance en cabinet d'expertise comptable (sans obligation d'années d'expérience professionnelle).
- Titulaires du DCG ou du BUT en gestion des entreprises et des administrations (BUT GEA) qui n'ont pas eu suffisamment d'apprentissage pratique en cabinet (sans obligation d'années d'expérience professionnelle).
- Comptables issus du milieu de l'entreprise titulaires d'une certification de niveau 5 en comptabilité/gestion a minima (acquis ou non acquis) avec un an minimum d'expérience professionnelle en entreprise et qui n'ont jamais, ou insuffisamment, travaillé en tant que chargé de dossiers comptables.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est composé de 3 membres :

- Un président de jury (élu au Conseil National de l'Ordre des experts-comptables ou bien un représentant du CFPC)
- Deux professionnels extérieurs :
- Un professionnel - en exercice - expert du domaine visé par la certification
- Un professionnel représentant de la formation (Directrice formation du Conseil National de l'Ordre des experts-comptables).

Base légale

Date de décision	18/10/2023
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/10/2028
Date de dernière délivrance possible	18/04/2029

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6402/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	3 660 €
Durée	46 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	4
Parcours menés à terme	3
Taux d'achèvement	75 %
Période	09/2024 – 11/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	4
Montant total engagé	13 920 €
Coût moyen par dossier	3 480 €
Durée moyenne	53 h
Période	07/2024 – 06/2025
France compétences	73 %
Entreprise	16 %
Reste à charge titulaire	11 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.